

**La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises est estimée chaque année depuis 2007 en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. En 2012, cette proportion varie d'environ 80 % à 90 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.**

**E**n 2012, pour la sixième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression, orale et écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base [1].

En fin de CM2, 88,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,9 % en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, 75,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,2 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les garçons sont moins nombreux à maîtriser les compétences de base que les filles (85,1 % contre 91,8 %). La différence est plus marquée au collège (68 % des garçons contre 82,3 % des filles). En mathématiques, la différence entre les garçons et les filles est légèrement significative à l'école (91,4 % des garçons contre 90,3 % des filles) et elle s'estompe au collège (87,6 % contre 86,8 %).

Les élèves en retard représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 28 % en fin de troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il conforte des études qui témoignent de son inefficacité [2].

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît en CM2 entre les résultats de 2012 et ceux des années précédentes (*graphique 03*). En revanche, en troisième, on observe une baisse significative de la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français parmi les collégiens des Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et ceux des RRS (réseau de réussite scolaire) à un degré moindre. Pour les mathématiques, cette baisse concerne uniquement les collégiens des Éclair (*graphique 04*). Les résultats détaillés concernant les écoles et les collèges relevant de l'éducation prioritaire sont fournis par l'indicateur 10.

[1] « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », *Note d'information* n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

[2] « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Les dossiers* n° 166, 2005, MEN-DEPP.

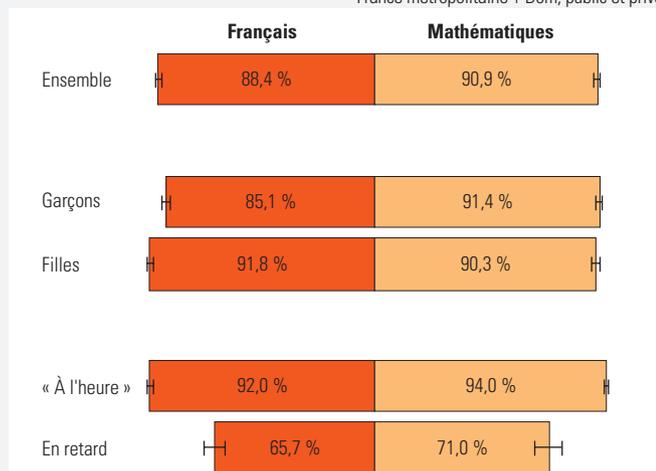
Depuis 2007, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième passent, au mois de mars, des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JDC (indicateur 22) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Source : MEN-MESR-DEPP  
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les Dom, public et privé sous contrat

## 01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

France métropolitaine + Dom, public et privé

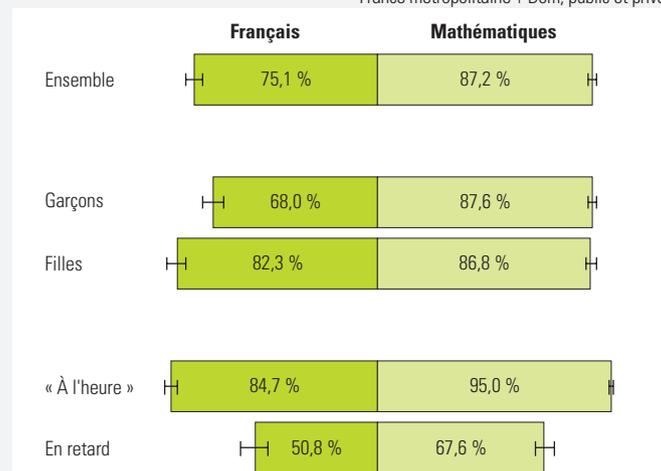


Lecture : 90,9 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 1,4$  %.

Source : MEN-MESR-DEPP

## 02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

France métropolitaine + Dom, public et privé

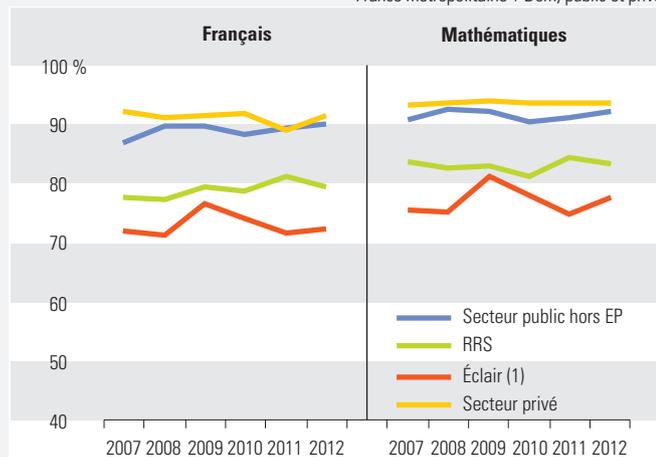


Lecture : 75,1 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 3,5$  %.

Source : MEN-MESR-DEPP

## 03 Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en CM2, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)

France métropolitaine + Dom, public et privé

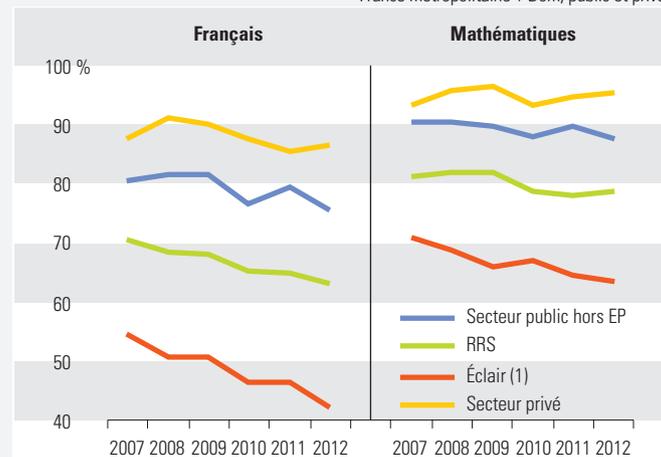


(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Source : MEN-MESR-DEPP

## 04 Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en troisième, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)

France métropolitaine + Dom, public et privé



(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Source : MEN-MESR-DEPP